



CHANGE . METZ . TESSY . Hôtel Patient, SANAE Architecture, Artelia Bâtiments Privés de Santé, Docte Gestio, LM Conseils, ADIM VINCI, Atelier Wolff

Centre Hospitalier d'Anney Genevois : un hôtel pour patients alliant tradition et modernité

La loi de financement de la sécurité sociale 2015, reprise en 2017 par Marisol Touraine, alors ministre des Affaires sociales et de la Santé, a ouvert la possibilité pour une quarantaine d'établissements de santé de proposer une prestation d'hébergement temporaire non-médicalisé pour patients, en amont ou en aval des soins médicaux. Cette prestation doit être assurée par l'établissement qui peut la réaliser dans ses propres locaux, mais distincts des locaux d'hospitalisation, ou la faire réaliser par un tiers, notamment un prestataire hôtelier ou un partenaire associatif, par exemple. Dans la continuité de cette expérimentation nationale, le Centre Hospitalier d'Anney Genevois a été le premier établissement à lancer un appel d'offre dès 2017 et, parmi les nombreuses candidatures, c'est le projet conjoint du groupe DocteGestio et du promoteur Adim, filiale de Vinci, qui a été choisi pour développer le premier « hôtel pour patients » en France. Situé face à l'hôpital, ce projet s'inscrit sur une parcelle globale de 24 000 m² incluant, outre le futur hôtel pour patients, un Institut de Formation de Soins Infirmiers (IFSI) et une large zone boisée. Conçu par l'agence Sanae Architecture, l'hôtel pour patients, de catégorie 3 étoiles, disposera de 81 chambres doubles et de 18 appartements équipés, d'une salle de fitness, et d'un restaurant, dans un ensemble architectural alliant tradition et modernité avec un Manoir du XVIII^e siècle entièrement rénové et une nouvelle extension.

Présentation avec **Hélène Lorenzi-Hardouin**, Architecte associée, Urbaniste, Directrice Sanae Architecture



Comment définiriez-vous le principe de « l'hôtel hospitalier » ?

Hélène Lorenzi-Hardouin : L'hôtel pour patients est un bâtiment d'hébergement situé à proximité d'un établissement hospitalier et dédié à l'accueil des patients avant ou après une intervention chirurgicale en ambulatoire.

Il accueille également les accompagnants. La

Haute Autorité de Santé (HAS) a clairement défini les critères d'éligibilité des hôtels hospitaliers. Elle a également clarifié le profil des patients éligibles à ce type d'établissement : ils doivent être consentants, domiciliés à distance de l'hôpital et ne doivent nécessiter aucune

surveillance paramédicale continue. Au regard de ces restrictions, les hôtels hospitaliers ne peuvent être considérés comme des établissements de santé mais ils permettent de répondre à une demande de patients habitant à distance de l'hôpital, sans obliger l'établissement en question à développer une offre d'hébergement coûteuse, sans réelle justification sur le plan médical. Les hôtels hospitaliers ont l'avantage de limiter l'exposition des patients aux potentielles infections nosocomiales en réduisant la durée de leur séjour hospitalier. Enfin, l'objectif de cette prestation est de proposer des nuitées bien moins coûteuses que les nuits d'hospitalisation traditionnelle : une nuit à l'hôtel représente moins de 100 € contre 1 500 € pour une nuit à l'hôpital.

De quand datent les premières réflexions liées au développement de ce type d'offre en France ?

H. L.-H. : Les premières expérimentations et les premiers décrets remontent à 2012. Les premiers pays ayant adopté ces hôtels médicalisés sont les États-Unis et les pays d'Europe du Nord, notamment le Danemark qui affiche une nette avance comparativement à ses voisins européens en matière de chirurgie ambulatoire. En France, il existe quelques hôtels hospitaliers à Paris ou Toulouse mais ils restent pour la plupart situés au sein des établissements de santé.

Pour quelle raison la France affiche-t-elle un tel retard sur le sujet ?

H. L.-H. : Le développement de projets d'hôtels hospitaliers est lié à leur financement et à l'évolution de la chirurgie ambulatoire. Aujourd'hui, cette solution est principalement financée par des appels à projet et des expérimentations.

Comment les patients appréhendent-ils cette solution d'hébergement en dehors de l'hôpital ?

H. L.-H. : Les établissements peuvent faire face à certaines craintes de la part de patients qui pourraient être angoissés à l'idée de quitter un environnement médicalisé juste après une intervention. Cependant, au regard des financements actuels de l'Assurance Maladie, cette solution d'hébergement reste une alternative parfaitement viable entre une hospitalisation prolongée faute de solution intermédiaire et un retour à domicile potentiellement risqué.

Quelles sont les grandes lignes du projet d'hôtel hospitalier du Centre Hospitalier Annecy Genevois (CHANGE) ?

H. L.-H. : Il s'agit de l'extension et de la réfection d'un ancien manoir avec une large réflexion incluant un IFSI. Situé sur le site du CHANGE, le projet représente donc une recomposition urbaine de cet ancien bâtiment à proximité de l'hôpital. Cet hôtel 3 étoiles de dernière génération sera composé de 81 chambres doubles et de 18 appartements équipés. Le projet est développé en collaboration avec Adim Immobilier Lyon et DocteGestio et LM Conseils, pour accueillir les patients admis au CHANGE et leurs familles. Les rendez-vous prévus au sein de l'établissement hospitalier sont intégralement transmis à l'organisation de l'hôtel afin d'assurer la coordination de la prise en charge. Ce projet unique en France est le premier de ce type sur le territoire national.

Quels ont été les acteurs impliqués dans les réflexions liées au projet ?

H. L.-H. : Dans le cadre du concours, nous avons répondu à un projet incluant une exploitation programmée de DocteGestio et un bail commercial. L'entreprise Vinci réalise, quant à elle, la construction des ouvrages. Nous avons également travaillé avec l'architecte de l'IFSI, Atelier Wolff, pour trouver une cohérence globale et une bonne intégration au site. Les études techniques sont faites par les ingénieurs spécialistes d'Artelia. Pour les dernières phases d'études, nous nous rapprochons des futurs utilisateurs et des hospitaliers afin de les inclure dans nos démarches.



Circulations intérieurs hôteliers



Vue sur le grand paysage

Quelles sont les caractéristiques architecturales de cet hôtel hospitalier ?

H. L.-H. : L'hôtel hospitalier s'articule autour d'espaces d'hébergement modernes et connectés proches des installations hôtelières traditionnelles tout en respectant des normes proches des établissements de santé en matière d'hygiène et d'accessibilité, entre autres. Il bénéficie d'une conception d'une grande souplesse. Son cadre bien plus hôtelier qu'un hôpital permet de rassurer et d'apaiser les personnes hébergées. Libérée des contraintes des bâtiments sanitaires, notre conception intègre la prise en compte de la lumière dans la guérison des occupants. Le projet est actuellement en phase d'études et le bâtiment devrait être livré dans le courant de l'année 2020.

En tant qu'architecte, comment pouvez-vous accompagner les établissements de santé dans leurs réflexions liées au développement de cette prestation ?

H. L.-H. : Notre savoir-faire s'adresse aux établissements de santé publics comme privés. Les structures privées de santé font face à la

même problématique que les hôpitaux de dédier leurs espaces au développement des activités de soins et non à l'hébergement. Les éventuelles craintes que nous ressentons de la part des équipes médicales vis-à-vis de ces projets est de voir apparaître des substituts d'établissements de santé non maîtrisés. Les règles bien précises de la HAS interdisant le soin dans ces hôtels patients permettent de clarifier le rôle de ces établissements qui apportent des prestations périphériques au soin en lien avec l'hébergement.

Comment envisagez-vous le développement de ces hôtels hospitaliers en France ?

H. L.-H. : Nous sommes en train de créer des partenariats avec un exploitant et un constructeur pour définir ensemble un concept prêt à implanter. Cette solution pourra permettre aux établissements de santé d'optimiser leurs installations sans envisager le moindre investissement lié à une éventuelle construction. D'importants groupes hôteliers s'intéressent au développement de notre concept, ce qui devrait assurément encourager leur création sur l'ensemble du territoire français.



Des chambres patients-accompagnants de conception hôtelière